

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

G2. Type de diplôme secondaire II et âge à l'obtention

Revaloriser la formation professionnelle est l'un des objectifs prioritaires du Conseil d'État, tout comme réduire la durée des parcours scolaires et offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former. Cette fiche présente l'évolution de la répartition des diplômes secondaire II, et notamment celle du taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (l'un des indicateurs de suivi du budget), sachant que la création de la maturité professionnelle (1994), de la maturité spécialisée (2005) et de la passerelle Dubs (2012) a modifié au fil du temps le paysage des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques genevoises. L'âge à l'obtention du diplôme secondaire II est, quant à lui, en partie le reflet de la façon dont se sont déroulées la scolarité obligatoire et/ou la transition au secondaire II. Un âge plus élevé peut traduire des difficultés scolaires et des réorientations au sein du secondaire II (voir fiche *D7. Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II*), mais aussi le cumul de plusieurs diplômes de niveau secondaire II (voir fiche *G1. Première et deuxième certification secondaire II*).

Plus de 7'600 certifications secondaire II délivrées en 2017, soit 350 de plus qu'en 2016

En 2017, 7'630 certifications de niveau secondaire II ont été délivrées, soit plus de 2'000 certifications supplémentaires par rapport à 2010 (+37%) et 350 certifications supplémentaires par rapport à 2016 (+5%) (voir **G2.a**).

Les diplômes délivrés par les écoles publiques dont le nombre a le plus augmenté entre 2016 et 2017 sont les CFC en école à plein temps (+135, soit +6%) et la maturité gymnasiale du Collège de Genève (+79, soit +5%). C'est le reflet à la fois du fait que, pour ces deux diplômes, les volées de candidats étaient plus nombreuses en 2017 qu'en 2016 et que la réussite à l'examen a été un peu plus élevée en 2017 (voir fiche *G3. Taux de réussite aux examens secondaire II*).

À l'inverse, on observe entre les deux dernières volées de diplômés, une diminution du nombre de maturités professionnelles (-34) ou de certificats de culture générale (-48) ainsi que des certifications obtenues selon l'art. 33 (-79, voir aussi *Pour comprendre ces résultats*).

G2.a Nombre de certifications secondaire II, selon le diplôme, 2000-2017

	Nombre de certifications délivrées					Évolution 2010-17		Évolution 2016-17	
	2000	2010	2015	2016	2017	en nbre	en %	en nbre	en %
Enseignement public									
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	1'293	1'422	1'546	1'531	1'610	+188	+13%	+79	+5%
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	61	43	43	41	43	0	0%	+2	+5%
Maturité professionnelle	128	432	653	623	589	+157	+36%	-34	-5%
Maturité technique	72	-	-	-	-				
Maturité spécialisée	-	147	363	330	359	+212	+144%	+29	+9%
Certificat de culture générale ⁽¹⁾	322	503	651	701	653	+150	+30%	-48	-7%
Certificat de culture générale (ECG pour adultes) ⁽¹⁾		50	60	65	87	+37	+74%	+22	+34%
Certificat fédéral de capacité	1'252	1'347	2'084	2'171	2'296	+949	+70%	+125	+6%
dont CFC voie duale	1'053	1'038	1'188	1'283	1'273	+235	+23%	-10	-1%
dont CFC voie plein temps ⁽²⁾	199	309	896	888	1'023	+714	+231%	+135	+15%
Autres diplômes professionnels ⁽³⁾	369	551	54	17	31	-520	-94%	+14	+82%
AFE et AFP	20	150	191	197	215	+65	+43%	+18	+9%
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) ⁽⁴⁾	-	-	41	63	61			-2	-3%
Total	3'517	4'645	5'686	5'739	5'944	+1'299	+28%	+205	+4%
Enseignement privé									
Maturité suisse ⁽⁵⁾	87	105	93	70	119	+14	+13%	+49	+70%
Autres diplômes	310	640	742	863	1'039	+399	+62%	+176	+20%
Total	397	745	835	933	1'158	+413	+55%	+225	+24%
Certificats délivrés selon l'article 33 (anc. 41)									
AFP - CFC ⁽⁶⁾	164	192	599	607	528	+336	+175%	-79	-13%
Total	4'078	5'582	7'120	7'279	7'630	+2'048	+37%	+351	+5%

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 33 de la nLFP (anciennement art. 41).

⁽¹⁾ Les certifications délivrées par l'ECG pour adultes ne peuvent pas être distinguées en 2000 et 2005. ⁽²⁾ Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes). ⁽³⁾ Diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. ⁽⁴⁾ Un examen complémentaire à la maturité professionnelle, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. ⁽⁵⁾ Y compris la maturité cantonale à options délivrée par l'École Moser à partir de 2017. ⁽⁶⁾ Inclut des AFP à partir de 2015.

Source : SRED/nBDS.

Le CFC est le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques

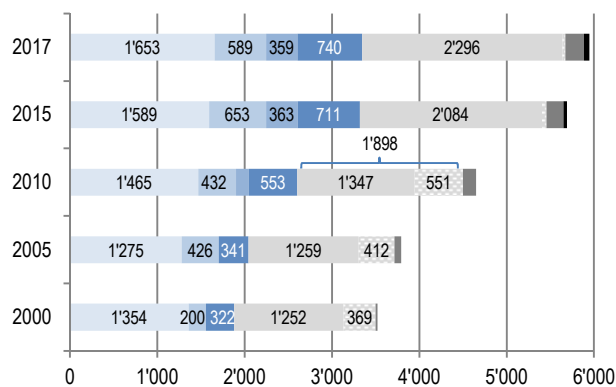
Globalement, la part des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) est restée relativement stable depuis 2000, aux alentours de 44% des certifications secondaire II délivrées par les écoles publiques. Le nombre de maturités gymnasiales a augmenté depuis 2000 mais leur part relative a diminué (-10 points, dont -4 points depuis 2010) au profit des maturités professionnelles et spécialisées (voir **G2.b**). Le certificat de l'ECG, devenu plus attractif avec la création de la maturité spécialisée, représente quant à lui 12% des certifications secondaire II délivrées en 2017.

Le CFC est, depuis quelques années, le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques (39% en 2017), ce qui constitue une évolution importante du système genevois de formation. Il peut être utile de mentionner au passage que l'augmentation de la part des CFC dans la certification secondaire II entre 2010 et 2015 (+8 points) tient en partie au fait que le diplôme de fin d'études commerciales a été remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps à la rentrée 2010.

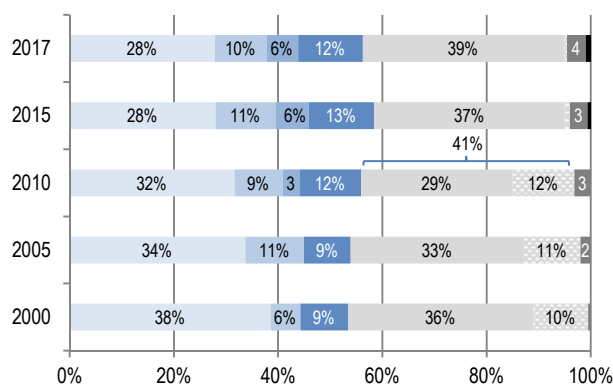
L'ensemble des diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représente plus de la moitié de l'ensemble des diplômes secondaire II délivrés par les écoles publiques en 2017 (53%) comme en 2000 (52%), la part des maturités professionnelles étant, quant à elle, passée de 6% à 10% sur la période.

G2.b Évolution de la certification de niveau secondaire II (public), selon le type de diplôme, 2000-2017

Nombre de certifications délivrées



En % des certifications délivrées



■ Maturité gymnasiale ■ Maturité professionnelle ■ Maturité spécialisée ■ Certificat de culture générale ■ CFC ■ Autres diplômes professionnels ■ AFE et AFP ■ Passerelle Dubs

N.B. Certifications de l'enseignement public (y compris Collège pour adultes et ECG pour adultes). Voir aussi Pour comprendre ces résultats.

Source : SRED/nBDS.

Dans l'enseignement public, près du quart des certifications secondaire II sont obtenues par la voie duale

En 2017, près de 1'300 CFC et 215 AFP ont été obtenus par la voie duale. Cela représente au total 25% des diplômes délivrés en 2017, à l'issue de l'enseignement secondaire II public, soit une relative stabilité depuis 2010 (voir **G2.c**).

À noter qu'un projet fédéral (« Match-prof », lancé en 2014) vise à réduire sensiblement le nombre de places d'apprentissage vacantes et celui de personnes qui suivent une solution transitoire. À Genève, cela prend la forme d'équipes de conseillers en orientation et en insertion, chargées d'assurer la transition entre le cycle d'orientation (CO) et les entreprises en leur proposant les dossiers de jeunes au projet professionnel défini (« GO-Apprentissage », lancé en 2016 dans quatre établissements pilotes et étendu à huit CO à la rentrée 2018).

G2.c Structure des certifications secondaire II délivrées par les écoles publiques, 2000-2017

	2000	2005	2010	2015	2017
Maturité gymnasiale	38%	34%	32%	28%	28%
Maturité professionnelle	4%	9%	9%	11%	10%
Maturité technique	2%	2%	-	-	-
Maturité spécialisée	-	-	3%	6%	6%
Certificat de culture générale	9%	9%	12%	13%	12%
Certificat fédéral de capacité	36%	33%	29%	37%	39%
dont CFC voie duale	30%	27%	22%	21%	21%
dont CFC voie plein temps ⁽¹⁾	6%	6%	7%	16%	17%
Autres diplômes professionnels ⁽²⁾	10%	11%	12%	1%	1%
AFE et AFP	1%	2%	3%	3%	4%
Certificat d'exam. complém. (Dubs) ⁽³⁾	-	-	-	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Certifications secondaire II de l'enseignement public (y compris Collège et ECG pour adultes).

⁽¹⁾ Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes). Inclut le CFC d'employé-e de commerce (ancien diplôme de l'École de commerce) à partir de 2015.

⁽²⁾ Diplôme de l'École de commerce (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et d'horticulteur du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. ⁽³⁾ Un examen complémentaire à la maturité professionnelle, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire.

Source : SRED/nBDS.

Il faut également relever le plan d'action initié par le Conseil d'État en 2015, conçu en collaboration avec les associations professionnelles patronales et syndicales pour augmenter le nombre de places d'apprentissage en entreprise. Tous ces projets ne déploieront probablement tous leurs effets, en termes de certifications délivrées, que dans quelques années.

Le commerce et la vente sont les domaines professionnels qui attirent le plus les apprentis

Les principaux domaines professionnels choisis par les apprentis concernent le *commerce* et la *vente*. Près de la moitié des CFC obtenus en école à plein temps en 2017 et 25% des CFC obtenus par la voie duale sont des CFC d'employés de commerce (voir **G2.d**) ; 18% des CFC obtenus par la voie duale sont des CFC de gestionnaires de vente. En ce qui concerne les AFP, 19% relèvent du domaine de la vente et 13% du domaine du commerce (AFP d'assistant de bureau).

Ce sont par ailleurs les CFC plein temps du domaine *commerce* qui ont le plus augmenté entre 2016 et 2017 (+74 CFC), signe de l'attrait croissant pour ce type de formation. Il peut être utile de rapprocher ces chiffres de ceux d'une enquête régulièrement menée auprès des diplômés du secondaire II qui indique que, parmi la volée de diplômés 2015, le pourcentage de jeunes en situation de recherche d'emploi 18 mois après l'obtention de leur titre a particulièrement augmenté dans les domaines du *commerce* et de la *construction* (voir fiche **H2. Accès au marché du travail**).

Les AFP qui ont le plus augmenté entre 2016 et 2017 relèvent du domaine du *travail social* (aide en soins et accompagnements) et enfin de l'*hôtellerie-restauration*. On relève en revanche une baisse, entre 2016 et 2017, du nombre d'AFP dans le domaine de la *vente* (-20) et du *commerce* (-11).

G2.d Nombre de CFC et AFP (ens. public) obtenus à Genève, selon le domaine professionnel et la voie (duale, plein temps), 2016-2017

	CFC voie duale				CFC voie plein temps				AFP			
	2016	2017	Évolution 2016-17	En % du total (2017)	2016	2017	Évolution 2016-17	En % du total (2017)	2016	2017	Évolution 2016-17	En % du total (2017)
Commerce	316	323	+7	25%	430	504	+74	49%	39	28	-11	13%
Vente	233	225	-8	18%					61	41	-20	19%
Construction, architecture	112	111	-1	9%	69	80	+11	8%	8	9	+1	4%
Électricité, électronique	116	118	+2	9%	49	53	+4	5%				
Mécanique et techn. apparentées	110	97	-13	8%	36	38	+2	4%	18	25	+7	12%
Santé	106	91	-15	7%	33	35	+2	3%				
Travail social	72	90	+18	7%	16	16	+0	2%	14	30	+16	14%
Arts, design et multimédia	37	28	-9	2%	67	103	+36	10%				
Horticulture, culture, élevage (*)	39	43	+4	3%	73	70	-3	7%	15	14	-1	7%
Informatique	17	13	-4	1%	49	52	+3	5%		1	+1	0%
Hôtellerie, restauration, aliments	48	53	+5	4%					19	29	+10	13%
Horlogerie	20	23	+3	2%	33	39	+6	4%	9	13	+4	6%
Services domestiques	22	16	-6	1%	23	18	-5	2%	6	12	+6	6%
Coiffure, beauté	18	20	+2	2%					4	2	-2	1%
Métiers du bois	6	12	+6	1%	10	15	+5	1%	4	10	+6	5%
Autres	11	10	-1	1%						1	+1	
Total	1'283	1'273	-10	100%	888	1'023	+135	100%	197	215	+18	100%

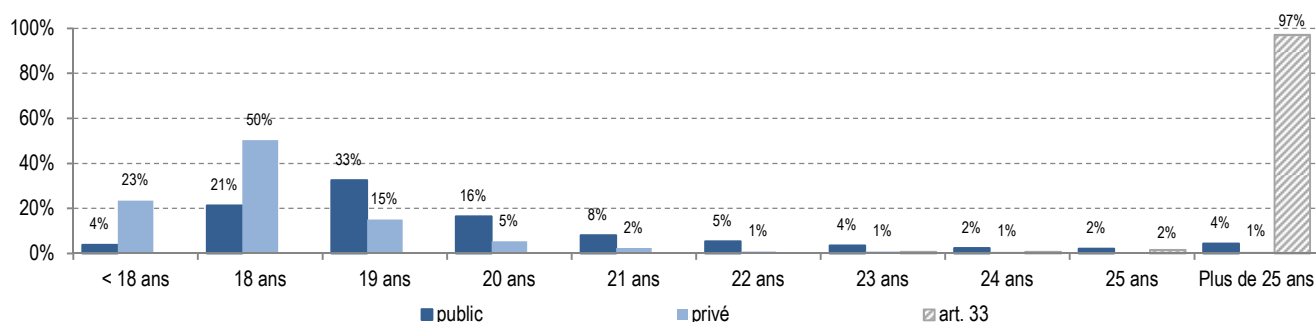
N.B. Certifications de l'enseignement professionnel public ; hors certifications délivrées selon l'art. 33 de la nLFP.

Source : SRED/nBDS.

En 2017, près des trois quarts des certifiés du public ont obtenu leur 1^{re} certification au plus tard à 20 ans

Une première certification secondaire II s'obtient en principe vers 19 ans, si le parcours scolaire n'a pas été marqué par des difficultés (redoublement, réorientation et/ou interruption de formation). En 2017, 58% des personnes certifiées du secondaire II public ont effectivement obtenu leur première certification au plus tard à 19 ans révolus, et 16% l'ont obtenue à 20 ans (voir **G2.e**). Au total, près des trois quarts des certifiés obtiennent leur premier diplôme secondaire II au plus tard à 20 ans ; 4% des certifiés des écoles publiques obtiennent quant à eux leur premier diplôme secondaire II après 25 ans (interruption de formation ou migrants arrivés tardivement à Genève).

G2.e Âge à l'obtention de la première certification secondaire II à Genève, selon le type d'enseignement, 2017



N.B. Premières certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général) ou délivrées selon l'art. 33 de la nLFP (anciennement art. 41).

Source : SRED/nBDS.

Le CFC s'obtient en moyenne à 22 ans

La maturité gymnasiale s'obtient en moyenne à 19,4 ans, les élèves concernés ayant eu en général un parcours linéaire sans retard dans leur scolarité (voir **G2.f**). Le certificat de culture générale s'obtient également en moyenne à cet âge-là (19,2 ans) ; toutefois, celui-ci se préparant en trois ans et non en quatre ans comme la maturité gymnasiale, cela témoigne de parcours moins linéaires avec une réorientation (passages infructueux par le Collège ou le CFP commerce notamment). L'obtention d'une maturité professionnelle ou spécialisée (qui sont des deuxième diplômes) se fait quant à elle en moyenne à 21 ans.

Les jeunes qui obtiennent un CFC sont plus âgés (22 ans en moyenne), en raison notamment de parcours scolaires plus complexes au secondaire II. Les jeunes qui optent pour la voie à plein temps en école obtiennent leur CFC deux ans plus tôt que ceux qui choisissent la voie duale (respectivement 20,8 ans et 23,0 ans en moyenne en 2017). Cet écart d'âge vient du fait que l'entrée dans la formation professionnelle à plein temps en école se fait de manière un peu plus directe après l'école obligatoire que la formation duale : plus de la moitié des apprentis de 1^{re} année en école professionnelle à plein temps proviennent du CO, contre 10% dans le cas de l'apprentissage dual (voir *D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II*). Si la formation professionnelle en école à plein temps peut être un choix dès la fin de la scolarité obligatoire, la formation duale est en effet, à Genève, encore bien souvent entreprise dans un deuxième temps : l'orientation vers la formation professionnelle duale se fait souvent après avoir effectué une année dans une autre formation secondaire II ou dans une structure d'insertion et d'accueil, par des élèves ayant rencontré des difficultés pendant leur scolarité, mais aussi parce que certaines entreprises ont tendance à privilégier les candidats ayant un bagage scolaire plus solide que la seule école obligatoire.

Le CFC est, par ailleurs, le diplôme pour lequel l'âge moyen à l'obtention a le plus varié depuis 2000, en ayant augmenté de près d'une année et demie dans la voie duale et à l'inverse diminué dans la voie plein temps, alors que, sur la même période, les autres diplômes se caractérisent plutôt par une relative stabilité de l'âge moyen à l'obtention (voir **G2.f**). On peut rapprocher cette évolution de l'âge à l'obtention du CFC dual avec le développement des structures d'accueil et insertion (7% des élèves en 2000, 15% en 2016, voir *D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II*). Le débouché des élèves passant par les structures d'insertion et/ou transition scolaire ou professionnelle est en effet essentiellement la formation duale. Ce dispositif institutionnel vise à lutter contre l'échec scolaire, mais allonge de facto le parcours jusqu'à l'obtention du CFC voie duale.

Une partie de la diminution, entre 2010 et 2015, de l'âge à l'obtention d'un CFC en école à plein temps tient principalement au fait que le diplôme de fin d'études commerciales (comptabilisé dans les « autres diplômes professionnels » jusqu'en 2010) a été remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en 3 ans en école à plein temps (ces jeunes sont donc comptabilisés dans la catégorie « CFC voie plein temps » à partir de 2015). Les élèves choisissant la formation commerciale sont en effet globalement parmi les plus jeunes de ceux qui choisissent un CFC en école à plein temps. Par un mécanisme inverse, la forte augmentation de l'âge moyen pour la catégorie des « autres diplômes professionnels » tient quant à elle au fait qu'en 2017, celle-ci n'inclut plus que le diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative, qui est principalement une deuxième certification faisant suite à une première certification secondaire II (le plus souvent une maturité gymnasiale), l'ancien diplôme d'horticulteur étant comptabilisé depuis 2016 parmi les CFC.

G2.f Âge à l'obtention, selon le diplôme, 2000-2017

	Âge moyen à l'obtention					Âge médian à l'obtention				
	2000	2005	2010	2015	2017	2000	2005	2010	2015	2017
Enseignement public										
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	19.6	19.4	19.4	19.4	19.4	19.4	19.3	19.3	19.3	19.3
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	28.2	25.6	26.5	27.5	25.2	26.3	25.0	24.6	25.3	25.2
Maturité professionnelle	21.5	21.0	21.2	21.0	21.0	21.3	20.7	20.8	20.7	20.5
Maturité technique	19.2	19.0	-	-	-	18.5	18.7	-	-	-
Maturité spécialisée	-	-	20.3	20.7	21.0	-	-	20.3	20.4	20.4
Certificat de culture générale ⁽¹⁾	19.9	19.3	19.2	19.4	19.2	19.3	19.2	19.1	19.3	19.1
Certificat de culture générale (ECG pour adultes) ⁽¹⁾			25.0	23.8	24.1			23.6	22.5	22.7
Certificat fédéral de capacité	21.8	21.8	21.9	22.0	22.0	20.9	20.9	21.2	21.0	21.1
dont CFC voie duale	21.7	21.6	22.1	22.8	23.0	20.9	21.0	21.4	22.0	22.5
dont CFC voie plein temps ⁽²⁾	22.6	22.4	21.4	20.9	20.8	21.1	20.6	20.5	20.0	19.9
Autres diplômes professionnels ⁽³⁾	22.6	22.4	21.5	22.0	25.4	20.6	19.7	19.7	21.5	24.9
AFE et AFP	20.5	20.1	20.1	20.8	22.1	19.9	19.8	19.8	20.3	21.3
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) ⁽⁴⁾				23.0	22.4				22.4	22.3
Total (public)	20.9	20.7	20.7	20.8	20.9	20.0	19.8	19.8	19.9	19.9
Enseignement privé										
Maturité suisse	19.1	18.8	18.7	18.8	18.7	19.0	18.7	18.3	18.5	18.3
Autres diplômes	19.0	18.9	19.0	18.9	18.7	18.6	18.5	18.4	18.3	18.4
Total (privé)	19.0	18.9	18.9	18.9	18.7	18.7	18.6	18.4	18.4	18.3
Certificats délivrés selon l'article 33 (anc. 41)										
CFC-AFP ⁽⁵⁾	34.4	38.2	40.0	39.9	40.1	33.5	37.5	39.0	39.5	39.8

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 33 de la nLFP (anciennement art. 41). Par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

⁽¹⁾ Les certifications délivrées par l'ECG pour adultes ne peuvent pas être distinguées en 2000 et 2005. ⁽²⁾ Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes). ⁽³⁾ Le diplôme de l'École de commerce et le certificat d'aide soignant-e (jusqu'en 2010), le diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), le diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. ⁽⁴⁾ Un examen complémentaire à la maturité professionnelle, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. ⁽⁵⁾ Inclut des AFP à partir de 2015.

Source : SRED/nBDS.

L'âge des apprentis est lié à leur parcours antérieur

Un certain nombre de personnes acquièrent un CFC après avoir déjà obtenu auparavant une première certification secondaire II, voire deux certifications. En 2017, c'était le cas d'environ 360 personnes dans l'enseignement public (voir fiche *G1. Première et deuxième certification secondaire II*).

Lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux personnes qui obtiennent un CFC en première certification, l'âge moyen à l'obtention est alors légèrement moins élevé (20,6 ans pour la voie plein temps et 22,7 ans en voie duale).

G2.g Âge moyen à l'obtention du CFC, selon le type de formation et rang de certification, 2017

	Type de certification secondaire II		Total
	1 ^{re} certification	2 ^e ou 3 ^e certification	
CFC en voie duale	22.7	24.4	23.0
CFC en voie plein temps ⁽¹⁾	20.6	22.5	20.8
Total	21.7	23.9	22.0

N.B. Délivré par l'enseignement public. Hors CFC délivrés selon l'art. 33 de la nLFP.

⁽¹⁾ Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédés par les personnes).

Source : SRED/nBDS.

Dans le domaine du travail social et de la santé, un CFC s'obtient en moyenne aux alentours de 25 ans

Il faut également souligner que la durée théorique de l'apprentissage peut varier de 3 à 4 ans suivant la formation et le métier choisi. Les apprentissages en 4 ans sont ainsi proportionnellement plus nombreux dans certains domaines professionnels (arts, construction et technique) alors qu'à l'inverse, dans les domaines de la santé et du social, l'apprentissage en 3 ans est plus fréquent.

Cela devrait avoir évidemment un impact sur l'âge à l'obtention du CFC, mais on observe que l'entrée en apprentissage se fait de manière plus directe après l'école obligatoire dans le cas des CFC dont la durée théorique est de 4 ans comparativement à ceux de 3 ans (voir fiche *D7. Durée de la formation jusqu'au diplôme secondaire II*).

C'est globalement dans les domaines du *travail social* (assistant socio-éducatif, aide en soins et accompagnement), de la *santé* (assistant en soins communautaire, assistant médical ou dentaire, laborantin), et surtout des *services domestiques* (gestionnaire en intendance, agent de propreté) que les apprentis sont les plus âgés au moment de l'obtention de leur diplôme (voir *G2.h*). Il faut souligner que les domaines du *travail social* et de la *santé* comptent parmi ceux où la part des jeunes qui font un CFC en deuxième ou troisième certification secondaire II est la plus élevée (voir fiche *G1. Première et deuxième certification secondaire II*), ce qui a nécessairement un impact sur l'âge à l'obtention de ce type de diplôme. Les titulaires d'un CFC dans le domaine des *services domestiques* ont quant à eux assez souvent connu une période d'interruption de formation ou sont arrivés tardivement à Genève.

À l'inverse, les plus jeunes titulaires d'un CFC se rencontrent dans les domaines de l'horlogerie (quelle que soit la voie d'apprentissage, duale ou plein temps), du commerce, de l'informatique et de l'horticulture (voie en école à plein temps), ces domaines étant souvent choisis dès l'issue de la scolarité obligatoire.

G2.h Âge à l'obtention du CFC et de l'AFP, selon le domaine professionnel et le type de voie (duale, plein temps), 2017

	CFC voie duale		CFC voie plein temps		AFP		Ensemble	
	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian
Commerce	23.0	22.7	19.7	19.6	22.5	22.2	21.0	20.3
Vente	22.5	22.3			20.8	20.5	22.3	21.8
Construction, architecture	23.3	22.6	21.0	20.2	21.4	21.7	22.3	21.6
Électricité, électronique	22.5	21.8	20.0	19.5			21.7	20.8
Mécanique, techn. apparentées	21.8	21.6	21.5	20.8	20.5	19.7	21.5	21.2
Santé	24.1	23.1	26.6	25.3			24.8	23.8
Travail social	25.9	24.7	25.1	23.7	23.5	22.5	25.3	24.2
Arts, design et multimédia	23.2	23.1	20.8	20.5			21.3	20.8
Horticulture, culture, élevage	22.1	21.6	20.4	20.1	21.8	19.7	21.1	20.4
Informatique	24.4	25.3	19.4	19.2	26.8	n.c.	20.5	19.6
Hôtellerie, restauration, aliments	22.2	21.8			23.2	21.1	22.6	21.7
Horlogerie	20.6	20.2	19.8	19.6	21.5	21.3	20.4	19.8
Services domestiques	24.1	23.9	43.0	43.7	24.5	22.5	31.6	25.9
Coiffure, beauté	21.6	21.8			19.7	19.7	21.4	21.3
Métiers du bois	22.9	21.3	21.8	20.7	20.6	19.7	21.8	20.8
Autres	26.7	25.0			25.6	n.c.	26.6	25.6
Total	23.0	22.5	20.8	19.9	22.1	21.3	22.0	21.1

N.B. Certifications de l'enseignement professionnel public ; hors certifications délivrées selon l'art. 33 de la nLFP. Par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

Source : SRED/nBDS.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève. Plan d'action du Conseil d'État. 2015-2018
<http://www.citedesmetiers.ch/var/cdmt/storage/original/application/cced032c60093bacc7463b888239336.pdf>
- « Match-Prof » : optimiser l'attribution des places d'apprentissage
<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/formation-professionnelle-initiale/-match-prof-.html>

Pour comprendre ces résultats

Regroupement des certifications

- Les certifications de **l'enseignement public** ont été regroupées en neuf catégories :
 1. Maturité gymnasiale, y compris maturité économique ou maturité professionnelle commerciale jusqu'en 2000 (Collège de Genève et École de commerce, environ 200 élèves en 2000) ; en 2000, une quarantaine d'élèves ont obtenu deux maturités gymnasiales (dont souvent une maturité artistique)
 2. Maturité professionnelle (dès 1994)
 3. Maturité technique de l'École d'enseignement technique, spécificité genevoise tolérée par la Confédération jusqu'à la volée d'élèves entrés en 1^{er} année en 2006, sa suppression étant requise par la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFP du 13 décembre 2002) ; elle est comptabilisée parmi les maturités professionnelles dans la figure **G2.b**.
 4. Maturité spécialisée : introduite à la rentrée 2005. Les premières certifications ont été délivrées en 2006.
 5. Certificat de culture générale
 6. Certificat fédéral de capacité (CFC)
 7. Autres diplômes professionnels : diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé de commerce en école à plein temps à la rentrée 2010), certificat d'aide-soignant (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant de gestion administrative.
 8. Attestation de formation élémentaire (AFE) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) (dès 2004)
 9. Certificat d'examen complémentaire (Dubs) : un examen complémentaire à la maturité professionnelle délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire.
- Les certifications de **l'enseignement privé** (principalement de type général) ont été regroupées en deux catégories :
 1. Maturité suisse (y compris la maturité cantonale à options délivrée par l'École Moser à partir de 2017)
 2. Autres diplômes : CFC, *Abitur*, baccalauréat international et français, *International General Certificate of Secondary Education*, *American College Board*, etc.
- Certifications délivrées **selon l'art. 33** (nLFP du 13 décembre 2002) :

Les personnes sans qualification officielle, qui exercent le même métier depuis des années, ont la possibilité de se présenter à un examen en vue d'obtenir un CFC ou une AFP. Cette procédure de qualification est ouverte aux personnes ayant une expérience de travail d'au moins 5 ans, dont 2 à 4 ans dans la profession visée. Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par d'autres procédures de qualification reconnues par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Domaines professionnels des CFC et AFP

Les CFC et AFP ont été regroupés dans les catégories suivantes :

Commerce : employé-e de commerce, assistant-e de bureau (AFP)

Vente : gestionnaire de commerce de détail, assistant-e du commerce de détail (AFP), logisticien-ne, assistant-e de pharmacie, libraire, droguiste.

Construction, architecture : dessinateur-trice, peintre en bâtiment, installateur-trice sanitaire, ferblantier-e, maçon-ne, charpentier-e, plâtrier-e, constructeur-e de routes, vitrier-e, carreleur-se, polybâtitseur-se, maquettiste d'architecture, géomaticien-ne.

Electricité, électronique : électricien-ne (montage, réseau, planificateur, installateur), automaticien-ne, électronicien-ne, installateur-trice en chauffage, télématicien-ne, monteur-se-frigoriste, projeteur-se en bâtiment.

Mécanique, techniques apparentées : mécanicien-ne (maintenance automobile, machines agricoles, cycles, motocycles, production), micro-mécanicien-ne, mécatronicien-ne, polymécanicien-ne, constructeur métallique, carrossier-re (tôlier, peintre), dessinateur-constructeur industriel, agent d'entretien de bateaux, conducteurs de poids lourds.

Santé : assistant-e en soins et santé communautaire, assistant-e médical, assistant-e dentaire, laborantin-e, opticien-ne, assistant-e en promotion de l'activité physique, assistant-e en médecine vétérinaire, électroplaste, technicien-ne-dentiste.

Travail social : assistant-e socio-éducatif, aide en soins et accompagnement (AFP)

Arts, design et multimédia : graphiste, danseur-se, bijoutier-e, polydesigner 3D, concepteur-trice en multimédia, créateur-trice de vêtements, décorateur-trice d'intérieur, technologue en impression, polygraphe, céramiste, bijoutier-e, médiamaticien-ne, réalisateur-trice publicitaire, techniscéniste, photographe.

Horticulture, culture, élevage : horticulteur-trice, fleuriste, agriculteur-trice, arboriculteur-trice, viticulteur-trice, gardien-ne d'animaux, professionnel du cheval, forestier-bûcheron, maréchal-ferrant.

Informatique : informaticien-ne, aide en informatique (AFP).

Hôtellerie, restauration, aliments : cuisinier-e, boulanger-e/pâtissier-e, employé-e en cuisine/restauration, employé-e d'hôtellerie, praticien-ne en denrées alimentaires (AFP), boucher-e, charcutier-e, caviste, spécialiste en restauration.

Horlogerie : horloger-e, termineur-se en habillage horloger, opérateur-trice en horlogerie (AFP).

Services domestiques : gestionnaire en intendance, agent-e de propreté, agent-e d'exploitation, employé-e d'intendance, ramoneur-se.

Coiffure, beauté : coiffeur-se, assistant-e en coiffure, esthéticien.

Métiers du bois : menuisier-e, ébéniste, gainier-e.

Autres : agent d'information documentaire, recycleur-se.

Âge à l'obtention du diplôme : par convention, l'âge d'obtention d'un diplôme est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin). L'âge médian est la valeur qui partage les certifiés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 20 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 20 ans et l'autre moitié l'obtiennent après cet âge.

Lien vers les données : <http://www.ge.ch/recherche-education/ris/>